

Compte rendu du comité de pilotage du 24 septembre 2019

Schéma régional des carrières



Introduction par Monsieur le Préfet de région

Monsieur le Préfet de région introduit la réunion en rappelant que le schéma régional des carrières (SRC) constitue un nouveau document de planification régionale, qui se substituera aux schémas départementaux actuellement en vigueur, et dont l'élaboration représente un chantier complexe, dans la mesure où l'ensemble des besoins de l'économie du BTP et des autres activités industrielles (pharmaceutique, sidérurgique par exemple) doivent être considérés. C'est un document stratégique pour la période 2020-2032 : dans quelle mesure une région (en particulier la région PACA, avec une forte croissance démographique) peut-elle faire face à ses besoins ? Le SRC devra aussi intégrer les sensibilités environnementales du territoire régional : préservation de la biodiversité, des paysages, réduction des nuisances pour les riverains, optimisation des flux de transports.

Le projet de SRC sera soumis à l'avis de l'Autorité environnementale, autorité indépendante qui vérifie que le schéma intègre bien les enjeux environnementaux. A ce jour, une seule région a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale (Bretagne) délivré par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Préfet remercie les partenaires socio-économiques pour leur participation à la réflexion, dont la profession (Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction – UNICEM), les acteurs environnementaux, ainsi que les services techniques de l'État et de ses établissements publics impliqués.

La Directrice adjointe de la DREAL rappelle que le premier COPIL, visant à lancer la démarche, s'est tenu en 2017. Depuis lors, le travail mené a été important et a mobilisé de nombreux partenaires, à travers des ateliers et des groupes de travail, pour établir plusieurs scénarios d'approvisionnement. Ces travaux se sont fondés sur une méthodologie nationale (instruction gouvernementale) et ont été synthétisés dans la note jointe à l'invitation de ce COPIL du 24 septembre 2019.

Sont également mentionnées les phases de consultations à venir, une fois que le projet de schéma, déclinant le scénario qui sera retenu lors du présent COPIL, sera établi.

Les documents présentés lors de ce COPIL seront diffusés aux invités.

1- Contexte réglementaire, chiffres-clés, enjeux du SRC

La DREAL rappelle les éléments de contexte réglementaire ainsi que les chiffres-clés pour la région (cf. diapos 5 à 18).

Le bureau d'étude ECOVIA présente les enjeux du SRC, ainsi que la méthode d'élaboration (cf. diapos 19 à 21).

Discussion

France Nature Environnement (FNE) regrette de ne pas avoir été suffisamment associée à ces travaux d'identification des enjeux auxquels devra répondre le futur schéma.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) rappelle l'importance de la prise en compte de l'enjeu de maintien de l'activité agricole, à travers notamment la préservation des zones agricoles, compte tenu de leur réduction au niveau régional, ainsi que de la nécessité de maintenir des zones tampon autour des carrières.

La DREAL rappelle les différents moments d'échanges (réunions, ateliers) qui se sont tenus sur les enjeux socio-économiques et environnementaux, et signale que l'enjeu agricole est bien pris en compte parmi le groupe « enjeux environnementaux ».

L'UNICEM précise que l'environnement est pris en compte dans les dossiers de demande d'autorisation d'exploitation de carrières, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets. Les projets qui soustraient des terres agricoles sont en particulier présentés en CDPNAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), puis soumis à l'avis du préfet dans le cadre de l'instruction administrative des demandes.

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Pré-Alpes d'Azur intervient pour témoigner du fait que la cohabitation carrière/PNR est tout à fait possible (citant l'exemple de son territoire) mais qu'il est aussi nécessaire, parfois, de savoir dire où il ne faut pas aller pour préserver certaines zones d'intérêt patrimonial. De même, la problématique de l'essor du recyclage des ressources (cible à 30%), afin de gérer durablement les ressources primaires, est essentielle et doit être rapidement approfondie.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) rappelle l'importance de l'érosion, constatée, de la biodiversité et indique que le SRC doit intégrer cet enjeu majeur.

2- Comparaison des scénarios et choix du scénario retenu

Les équipes techniques (DREAL, CERC¹, BRGM², CEREMA³) présentent successivement les scénarios envisagés, les enjeux détaillés et la comparaison des scénarios sur ces enjeux (diapos 22 à 68).

A l'issue de cette présentation, proposition est faite de **retenir le scénario qui :**

- **permet les renouvellements, extensions et créations de carrière, notamment dans les secteurs déficitaires ;**
- **retient l'hypothèse haute sur le recyclage ;**
- **prend en compte l'environnement de façon graduelle, priorisant le développement des carrières dans les secteurs de moindre sensibilité selon la grille présentée.**

Discussion

- France Nature Environnement (FNE) s'interroge sur le lien entre le SRC et le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), notamment en ce qui concerne la question du taux de recyclage des déchets du BTP. Le PRPGD affichera un taux de 70 % de valorisation des déchets du BTP alors que les chiffres avancés dans le cadre du SRC sont beaucoup plus faibles. La DREAL rappelle la différence entre, d'une part, la valorisation des déchets, qui comprend à la fois le réemploi, la réutilisation, le recyclage des matériaux et leur valorisation en carrière (dans le cadre de réaménagement paysager) et, d'autre part, le seul recyclage. Le stockage des matériaux inertes en carrière explique la différence importante dans les chiffres relatifs au recyclage et à la valorisation.

1 Cellule Economique Régionale de la Construction

2 Bureau de Recherche Géologique et Minière

3 Centre d'Etudes et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

[Note post réunion : le SRC prend par ailleurs en compte dans les ressources secondaires – ou issues du recyclage - plus d'éléments que le PRPGD, par exemple les laitiers. Les taux évoqués (14,4 % en 2015) ne sont pas des taux de recyclage des déchets mais correspondent à la part des ressources secondaires dans la consommation globale de matériaux].

- FNE demande à relativiser les zones en déficit (par exemple, certains bassins de l'arrière-pays alpin), en affichant les volumes concernés. Elle rappelle l'importance de laisser la place aux décisions locales en termes d'aménagement, et souligne la confusion apportée, par la grille environnementale, entre les contraintes réglementaires et les sensibilités environnementales. La cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) doit être renforcée, en prenant en compte la terminologie issue de ce document (lit majeur/mineur, aquifère).

- La Communauté de communes de Paillons (CCPP) (Est des Alpes-Maritimes) souligne l'intérêt de la planification spatiale qui permet de répartir les besoins sur le territoire. Elle insiste sur l'importance d'anticiper les projets de réaménagement (problématique des accès aux sites de carrières), et s'interroge sur le déficit affiché sur son territoire (en rouge) alors que deux carrières majeures y sont présentes. La DREAL précise que cette carte ne s'applique qu'à la partie « granulats communs » des matériaux, excluant la production de calcaires pour ciment telle que réalisée sur ces carrières.

- Le représentant de l'industrie cimentière précise que tout site de carrière ne peut pas convenir pour la production de matériaux pour cimenterie, ces derniers devant répondre à une certaine qualité chimique.

- Les PNR soulignent l'importance d'avoir un réel projet de territoire pour anticiper la fin de l'exploitation de la carrière et valoriser la zone occupée par la carrière.

- Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) s'interroge sur le devenir des carrières localisées dans les espaces environnementaux relevant du socle : en principe, compte tenu des contraintes réglementaires associées au socle, en fin d'exploitation, leur fermeture devrait être prévue. Le CEN souligne l'intérêt d'afficher dans le socle les terrains inclus dans des zones de compensations d'impacts de projets.

- Le PNR Sainte-Baume rappelle que les PNR ont des carrières sur leur territoire, qui sont intégrées dans la gestion du parc. Il ne souhaite pas voir de nouveaux sites d'exploitation s'installer sur son territoire (zone de sensibilité notamment). Le préfet rappelle que le SRC ne peut pas créer de droit, et que la prise en compte des enjeux environnementaux se fera au cas par cas. Pour pallier d'éventuelles difficultés d'approvisionnement, le PNR rappelle l'importance d'être économe sur les matériaux et de retenir un fort taux de recyclage.

La DREAL précise que le schéma doit intégrer les enjeux environnementaux le plus en amont possible afin de pouvoir orienter les projets sur les zones de moindre sensibilité environnementale, si la localisation du gisement potentiellement exploitable le permet.

- L'UNICEM considère que le maillage actuel des carrières permet un bon approvisionnement et souhaite préserver les sites existants et mieux pourvoir aux besoins des territoires en tension.

Suite aux différents échanges, le préfet valide le scénario suivant :

- possibilité de renouvellements, extensions et créations de carrière, notamment dans les secteurs déficitaires ;
- hypothèse haute sur le recyclage ;
- prise en compte ^{de} l'environnement de façon graduelle, priorisant le développement des carrières dans les secteurs de moindre sensibilité selon la grille présentée.

3- Désignation des gisements d'intérêt national et régional (GIN/GIR)

Le BRGM présente les définitions de ces gisements et les propositions faites en région (diapos 70 à 76) pour l'intérêt national (GIN), l'intérêt régional (GIR) et la notion de gisement de proximité.

Discussion

Concernant les gisements d'intérêt régional, l'UNICEM fait part de son opposition à la définition proposée, rappelant que les travaux menés jusqu'alors intégraient tous les gisements de proximité en tant que gisements d'intérêt régional.

La DREAL précise que l'effet escompté des « gisements de proximité » est le même que celui souhaité par l'UNICEM, car il impliquera la nécessité d'un porter-à-connaissance des collectivités de la cartographie associée des gisements de proximité.

Le CEN interroge sur l'effet de ces désignations et la différence entre GIN et GIR. La DREAL précise que l'instruction gouvernementale n'est pas très précise sur ce point, avec cependant une justification des projets en termes d'intérêt public qui serait a priori plus facile à établir pour les gisements présentant un intérêt en termes de matériaux extraits, par comparaison à ceux dont l'atout est d'être situé à proximité de bassins de consommation.

Le préfet demande si la liste des gisements d'intérêt national peut évoluer. Le BRGM considère que la liste (typologie des ressources primaires) ne devrait pas changer.

[Note post réunion : la connaissance des gisements en région PACA peut en revanche évoluer (nouvelles données) et les listes pourront être revues dans le cadre du bilan à 6 ans du SRC].

FNE alerte sur la confusion entre les notions de gisement et de carrière, qui devront bien être distinguées. Elle demande la mise à disposition des cartes. La DREAL précise que celles-ci sont bien diffusées.

Le préfet valide la désignation des GIN, des GIR et des gisements de proximité tels que proposés.

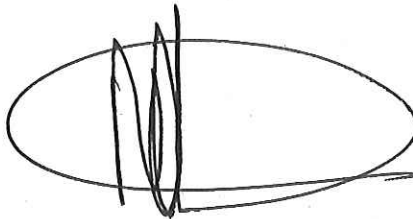
Le CEN appelle l'attention sur le lien avec les régions limitrophes. Il est indiqué que peu de matériaux sont aujourd'hui échangés avec les régions voisines, mais les DREAL se coordonnent sur la réalisation des SRC.

4- Suites des travaux

La DREAL termine en présentant la suite escomptée des travaux : ateliers de travail sur les orientations et les mesures du SRC, approfondissement de la connaissance des territoires, réflexion sur un observatoire des matériaux, calendrier général.

FNE demande à organiser un atelier dédié au monde associatif sur le SRC, ce qui ne pose pas de difficultés.

Le préfet de région conclut le COPIL en remerciant l'ensemble des participants pour leur collaboration fructueuse sur ce dossier complexe.



Pierre DARTOUT